



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Établissements d'Enseignement Privés
DEEP**

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
DEEP 1

Créteil, le 31 mai 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Affaire suivie par :
Elisabeth BOY
Tél : 01 57 02 63 01
Mél : ce.deep@ac-creteil.fr

4 rue Georges-Enesco
94010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

à

Mesdames et messieurs
les chefs d'établissements d'enseignement privés
du second degré sous contrat d'association

POUR ATTRIBUTION -

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,
Mesdames et messieurs les membres du bureau
des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux,
Monsieur le délégué académique
à la formation professionnelle initiale et continue,
Madame la cheffe du service académique
d'information et d'orientation,
Madame la directrice du CANOPE académie de Créteil,
Monsieur le proviseur « vie scolaire »

POUR INFORMATION -

Circulaire n° 2021 – 052

**Objet : Liste d'aptitude pour l'accès des maîtres contractuels à l'échelle de rémunération des chaires
supérieures au titre de l'année scolaire 2021-2022**

**Références : -Article R 914 - 64 du code de l'éducation
-Note de service MENJS - DAF D1 MENF2110217N du 16 avril 2021**

Annexe : notice de candidature

L'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de chaires supérieures permet de distinguer les maîtres relevant de l'échelle de rémunération des professeurs agrégés dont la qualification et le parcours professionnel au sein de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) méritent une reconnaissance.

I - Conditions de recevabilité

Les maîtres concernés doivent cumulativement :

- Bénéficier de l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe ou avoir atteint au moins le 6^{ème} échelon de celle de professeur agrégé de classe normale au 1^{er} septembre 2021 ;
- Avoir assuré, pendant deux années scolaires, au moins cinq heures hebdomadaires d'enseignement dans une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ;
- Être en position d'activité au 31 août 2021 ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'Etat : congé annuel, congé de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée, congé de maternité ou d'adoption, congé de paternité et d'accueil de l'enfant, congé de formation professionnelle, congé pour validation des acquis de l'expérience, congé pour bilan de compétences, congé pour formation syndicale, congé de solidarité familiale, congé de représentation, congé de présence parentale.

II - Constitution et dépôt des candidatures

Les maîtres remplissant les conditions requises compléteront la notice de candidature, jointe en annexe 1, accompagnées de toutes les pièces justificatives suivantes :

- Dernier rapport d'inspection ;
- Dernier arrêté d'échelon ;
- Emplois du temps des années justifiant l'enseignement en CPGE.

Ces documents devront parvenir par mail à l'adresse ce.deep@ac-creteil.fr pour le:

Jeudi 10 juin 2021, délai de rigueur

Les dossiers de candidatures hors délai ou incomplets ne seront pas étudiés car non recevables.

III - Recueil des avis des chefs d'établissement et des IPR

Les avis portés par le chef d'établissement et l'inspecteur compétent se déclinent selon trois degrés :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- A consolider

Les chefs d'établissement et les corps d'inspection concernés recevront de la DEEP 1 des fiches sur lesquelles ils porteront leurs avis respectifs avec retour impératif pour le :

Mardi 22 juin 2021, délai de rigueur

Les candidatures des maîtres exerçant les fonctions de chef d'établissement ne recueilleront que l'avis de l'inspecteur compétent dans la discipline. Il sera ensuite procédé à un classement par discipline.

Je vous remercie d'assurer une large diffusion de ces informations auprès des maîtres.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie de Créteil
Directrice des Relations et des Affaires Humaines

Carole LAUGIER